

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

VILLE DE CINEY

**Projet de catégorie B
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)**

DEMANDEUR: NEW WIND sprl
Avenue des Dessus de Lives, 2
5101 LOYERS

PERSONNE DE CONTACT: François Henriët - Tel : 0473 291382

OBJET: Demande de permis unique de la société New Wind pour la construction et l'exploitation de 2 éoliennes d'une puissance totale de 6,4 MW qui s'inscrivent dans le cadre du permis sollicité pour 5 éoliennes et accordé pour 3 par le Ministre en date du 24 mai 2018.

Cette présentation porte donc sur l'implantation de 2 éoliennes du même projet que celui qui a fait l'objet d'une consultation publique en date du 30/08/16 pour 5 éoliennes.

Après un accord IBPT, l'éolienne n° 4 conserve en effet sa position initiale. L'éolienne n°1 est, quant à elle, légèrement déplacée (15 mètres) vers l'Ouest pour des motifs liés à la présence d'un réseau hertzien de la RTBF. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau projet éolien dans la région de Ciney.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la S.A. New Wind – Maître d'ouvrage – vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée:

Le Jeudi 24 Janvier à 19H00 à
Salle des Fêtes , Rue St Donat
5590 SOVET

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de Ciney - Service de l'urbanisme, Rue du Centre,35 5590 CINEY en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences, SERTIUS, Avenue Alexander Fleming, 12 - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE